



Fédération Wallonne des Services de Santé Mentale – FéWaSSM ASBL
Siège social : rue du Luxembourg, 15 – 6900 Marche-en-Famenne
Courriel : fewassm@gmail.com

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CA DU 11/07/17

Présents:

Constance CORLOSQUET, Chantal DAMBLY, Michaël DEMELENNE, Catherine DUNGELHOEFF, Françoise GERARD, Gwenaëlle LEFEBVRE, Valérie SAMAIN, Benoît VAN TICHELEN

Excusés:

Isabelle LINKENS, Sophie MEUNIER, Geoffrey BLAFFART, Francis PITZ

L'ordre du jour annoncé dans la convocation est confirmé en séance. Seront ajoutés 6 points divers.

1. Commentaires et approbation du PV du CA du 20/06/17

Le PV est approuvé avec les ajouts suivants au point 4 sur les mandats :

- FASS : Sophie Meunier *et Françoise Gérard pour les réunions ayant lieu à Bruxelles. Il est pertinent que le mandat UNIPSO soit partagé entre plusieurs membres vu le grand nombre de thématiques abordées. Pour la FASS, notre présence systématique n'est pas nécessaire.*

2. Dépôt des statuts au Greffe du Tribunal de Commerce

Ils seront déposés prochainement.

3. Elaboration du Règlement d'Ordre Intérieur

Celui-ci peut notamment définir les compétences et le fonctionnement du Bureau, la circulation de l'information et la communication aux membres de la FéWaSSM, , le mode de fonctionnement des commissions et le mode de désignation des membres de commissions pour le CA, le mode de communication entre les commissions et le CA, etc.

Un groupe de travail constitué de Françoise Gérard, Chantal Dambly et Valérie Samain, planchera sur la question et fera un retour au prochain CA.

4. Organisation des commissions de travail

Il s'agit de mettre sur pied dès que possible les 3 commissions de travail prévues dans les statuts de la FéWaSSM et d'inviter les travailleurs des SSM à en faire partie pour aborder les différents thèmes qui concernent les SSM.

Pour ce faire, il est décidé de préparer un abstract pour chaque commission afin d'en présenter les contours.

A valider au prochain CA où seront également fixées les dates des 3 premières commissions avant envoi des invitations.

5. Mandats et représentation aux commissions de l'AVIQ

- Le mandat de la FéWaSSM au CA du Crésam, il sera discuté au prochain CA du Crésam. Par ailleurs, le Crésam a marqué son accord pour la location de la salle de réunion pour la tenue de nos CA.
- En ce qui concerne les commissions de l'AVIQ (santé mentale, promotion de la santé et Première Ligne d'Aide et de Soins), il nous semble intéressant d'y être. La question est de savoir si l'on postule seul ou si nous faisons une candidature commune avec une autre Fédération. La Fédito wallonne est d'accord d'en discuter avec nous. Le prochain CA peut la rencontrer le 22 août à 13h30.

6. Divers

- PV AG constitutive à rédiger
- Décompte 2016

Certains SSM ont reçu leur décompte 2016 de l'AVIQ mais pas encore tous. Outre le fait d'être tardif, il est surtout très succinct par rapport aux années antérieures. Avant l'AVIQ, le décompte était plus détaillé et indiquait les dépenses salariales admissibles par travailleur. Maintenant, il est difficile d'introduire un recours sans savoir ce qui n'est pas admis. L'AVIQ attend que tous les services aient reçu leur décompte pour verser le solde 2016.

La FéWaSSM doit réagir. Un courrier sera envoyé à Madame Baudine ainsi qu'aux membres de la FéWaSSM pour information.

- Bureau de la FéWaSSM

Il se tiendra avant chaque CA de 13h30 à 14h.

- Événement FéWaSSM

Notre président propose d'organiser un colloque afin de faire connaître notre fédération. A penser pour juin 2018. A suivre.

- Permanent chargé de projet pour la FéWaSSM

Il serait intéressant d'avoir un permanent qui assure notamment le travail administratif et le soutien des commissions.

Il s'agirait de définir un profil de fonction et les missions.

Il faudrait aussi trouver des pistes de financement puisque la Région wallonne a fait savoir qu'elle n'avait pas de budget pour subsidier notre fédération.

A suivre.

- RASH

L'AVIQ plancherait sur un nouveau logiciel d'encodage de prestations pour les SSM. Le programme « easy fiche » ne serait plus utilisé. Il serait pertinent que les SSM et/ou la FéWaSSM soient consultés en amont et non a posteriori pour donner leur avis sur ce nouveau programme. A suivre.
